

L'ABONNEMENT

L'abonnement au CANARD est de 50 cts par année, strictement payable d'avance. Les timbres de poste sont reçus en paiement.

Tout envoi d'argent devra être adressé à

A. P. PIGEON,
Administrateur,
1786 Rue Ste-Catherine.



LE CANARD

Montréal, 12 Jan. 1895

L'abondance des matières nous force de renvoyer au prochain numéro un article intitulé: "Prédictions pour l'an 1895."

SOCIÉTÉ DES PEIGNES

UNE QUESTION LÉGALE TRANCHÉE

LA SALLE DE LECTURE

Il y avait hier une assistance nombreuse à la séance de la Société des Peignes.

C'était la première assemblée en 1895.

On devait y discuter des questions d'un intérêt brûlant pour l'association.

On a noté l'absence de plusieurs Peignes Fins qui passaient les fêtes dans leur famille ou chez des amis hospitaliers.

M. Harpagon, le président, occupait le fauteuil.

Après la lecture et l'adoption des procès-verbaux de la dernière séance, le secrétaire-archiviste, dit qu'il a reçu des lettres de plusieurs membres actuellement absents de la ville. Ils s'étaient rendus à la campagne dans le but louable d'échapper à l'obligation de donner des étrennes aux filles et aux garçons qui servent leur table dans les hôtels, restaurants ou maisons de pension privée. Leur départ de Montréal avait eu lieu la veille du premier de l'an. Ils comptaient rentrer à Montréal, lorsque la question des cadeaux du nouvel an serait complètement oubliée. Ces Peignes Fins désiraient savoir comment s'opère la prescription de l'obligation des étrennes.

Le secrétaire s'était abouché avec le président à ce sujet et il avait été décidé de demander l'avis de l'avocat de la Société.

Celui-ci a répondu par la lettre suivante:

Montréal, 5 janvier.

A M. le président et aux membres de la Société des Peignes,

Messieurs,

A la demande du président et du secrétaire de votre association, j'ai mis à l'étude la question de la prescription du droit aux étrennes chez les domestiques, les garçons et filles d'hôtels et de restaurants. J'ai consulté les meilleurs auteurs sur ce sujet. S'il fallait m'en tenir à l'esprit et non au texte de la quatrième Nouvelle de Justinien, la prescription de l'obligation de donner des étrennes aux serviteurs, domestiques ou autres ne pourrait s'accomplir qu'à l'expiration de trente jours. Pothier, Domat et Troplong s'accordent avec les

juristes modernes, en disant que cette prescription est celle de six jours. Donc, passé minuit le jour des Rois, aucun domestique n'a le droit de mentionner le mot "étrennes" devant un client ou un pensionnaire.

J'aviserais donc, messieurs les Peignes qui sont à la campagne, de ne revenir à Montréal que dans la matinée du 7 janvier.

Ce jour-là nul serviteur n'a le droit de parler d'étrennes, et les Peignes pourront prendre leurs repas sans être inquiétés.

Je suis, etc.,

D.....

Avocat.

La lettre de l'avocat a été déposée sur la table.

Le premier ordre du jour était la réception du rapport du comité de la salle de lecture.

Le rapport est présenté par M. Baise-la-Piastre. Il est accompagné par le rapport annuel qui est loin d'être satisfaisant.

Le rapport du comité dit que la salle de lecture est dans une situation déplorable. Il y manque tous les journaux quotidiens de la ville. Il est vrai que ces journaux sont rarement demandés par les habitués de la salle, attendu que la plupart des Peignes ont adopté un système on ne peut plus pratique pour lire les nouvelles à bon marché.

S'agit-il de parcourir les journaux du matin, le Peigne entre à sept heures dans le premier hôtel qu'il trouve sur son chemin, il s'installe dans un fauteuil et y lit tranquillement tous les journaux à nouvelles. A cette heure les voyageurs qui arrivent ne songent pas à lire, les pensionnaires ne sont pas encore levés et les passants affairés ne pèchent pas à flâner dans les salles de lecture.

Il y a bien un autre moyen moins délicat auquel recourent certains Peignes: c'est de se lever avant leurs voisins et d'enlever le journal déposé à leurs portes par le porteur et de l'y remettre après l'avoir lu depuis le titre jusqu'à la dernière annonce. Quand aux journaux du soir, il va sans dire que le Peigne les lit toujours soit chez un ami, soit chez l'épicier du coin.

D'après le rapport annuel pour 1894, les journaux suivants sont reçus dans la salle de lecture:

- Les Annales Thérésiennes;
- The Victualler's Reporter;
- Journal-Programme du Parc Schmer;
- Le Bulletin de la Chambre de Commerce Française;
- The Pork Packer;
- L'Annuaire de l'Université Laval;
- The Aetna;
- Le Colonisateur;
- Dominion Grocer;
- Massey's Monthly;
- Le Guide de l'Importateur;
- Le Bulletin du Sacré-Cœur;
- Les Votes et Délibérations de l'Assemblée Législative de Québec;
- The War Cry;
- Le Couvent de l'abbé Baillargé;
- Le Journal d'Hygiène Populaire;
- L'Echo des Jeunes;
- L'Essai;
- La Croix;
- L'Oiseau Mouche de Chicoutimi.

Le rapport attire l'attention des Peignes sur le fait que l'unique crachoir de la salle de lecture coule d'une façon déplorable. Il suggère qu'un comité spécial soit créé par l'association dans le but d'aveugler le trou avec un peu de mastic. Le mastic pourrait être obtenu gratuitement des vitriers chargés des travaux au palais de justice ou à l'hôtel de ville.

Avant l'adoption du rapport, M. Lalésime propose qu'un sous-comité soit chargé de mettre à l'étude la question des journaux du soir et du meilleur moyen à prendre pour les avoir gratui-

tement. Le sous-comité devra présenter son rapport à la prochaine séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité, et le sous-comité sera composé de MM. Lalésime, Ringeliard et Fesse-Mathieu.

M. Baise-la-Piastre propose l'adoption du rapport.

Cris de "next meeting!"

La séance est ensuite ajournée.

L'ŒUVRE DES ÉTRENNES AUX ENFANTS PAUVRES

ÉPILOGUE

Sic vos non vobis, mellificatis, apes.

Notre charmant confrère, *La Presse*, a fait beaucoup de la flûte à propos de l'Œuvre des Étrennes aux Enfants Pauvres; mais il a commis un oubli déplorable en ne disant pas à ses lecteurs comment cette œuvre a originé.

Le CANARD, aujourd'hui, va vous raconter la chose à la bonne franquette.

Un des rédacteurs de la grosse feuille a sa chambre dans le même bâtiment que le CANARD.

La conversation était tombée sur la charité de Paris.

Le CANARD, après avoir décrit à son ami, la misère noire de Londres et de Liverpool, misère qui lui avait donné des haut le cœur, s'enflamma en racontant l'œuvre de l'assistance publique, à Paris.

Il pouvait en parler à bon escient, domicilié comme il l'était sur la place du Panthéon. De son balcon il voyait à sa gauche, à côté de la mairie du 11e arrondissement, fonctionner cette œuvre bienfaisante.

A Paris, pas de va-nu-pieds.

A Paris, personne ne peut mourir de faim ou geler dans une mansarde sous le souffle cruel des hivers.

L'assistance publique est là pour soulager toutes les misères.

Lorsqu'arrive le jour de l'An, le journaliste prête main forte à la charité.

Le *Figaro*, le *Petit Journal* et les autres feuilles en renom ouvrent leurs bureaux aux souscriptions pour recueillir des étrennes aux enfants pauvres. Œuvre philanthropique, pour réconcilier l'enfance avec la société. Le jour de l'An la joie doit être dans tous les cœurs. L'enfant, en recevant ses cadeaux, sait que la société veille sur lui.

L'idée d'organiser l'œuvre des Étrennes aux Enfants pauvres n'a jamais germé dans le cerveau d'un rédacteur de la *Presse*. C'est le CANARD qui réclame cette idée.

Il est vrai qu'elle n'est pas de lui, il l'a volée à la presse parisienne.

Nous savons ce que valent les idées de la *Presse*, les grandes idées ratées.

Témoin: — L'Œuvre des Industries domestiques, les Épargnes en timbres-postes, etc., etc.

Nous avons écrit ce paragraphe, seulement pour protester contre un acte de piraterie, dont un journal qui se prétend respectable, n'aurait jamais dû se rendre coupable. *Put that in your pipe and smoke it.*

Dans une maison de pension de la rue Sanguinet, tenue par une veuve connue comme peigne de la plus belle eau:

La veuve: — Ah! monsieur Croquechiard, vous n'avez jamais songé à vous marier? Assurément votre cœur doit être un désert aride.

Croquechiard: — Quant à mon cœur je l'ignore, mais mon estomac en est un.

— Oh! Vous qui cherchez ces repas de gourmets, voulez-vous un potage tel qu'il s'en fait dans nos bonnes familles, un plat de viandes succulentes, additionné avec un dessert exquis. Vous aurez le tout pour la modique somme de 25 cts, chez J. B. Bureau, au Crystal, 1600 rue Notre-Dame, et vous vous en lèchez les barbes.

Fumez le BLACKSTONE le meilleur Cigare à 5c.

LE PEIGNE ET LA FEVE

On a conservé aujourd'hui, dans un grand nombre de familles canadiennes, la coutume de fêter les Rois par le gâteau traditionnel.

Il est d'usage que celui qui trouve la fève, étant proclamé Roi, fasse un cadeau à la dame que le hasard a nommé Reine.

Un peigne assistait à une soirée où l'on tirait le gâteau. En mangeant sa part, ses dents rencontrent la fève.

Il eut l'idée d'avaler la fève afin d'échapper à l'obligation de se montrer généreux.

Le maître de la maison et ses amis qui connaissaient la mesquinerie de leur hôte, avait chargé la fève avec quelques gouttes d'huile de croton, le purgatif le plus rapide et le plus violent connu de la faculté de médecine. Ils avaient conspiré ensemble pour faire échoir la fève au maître-peigne.

Pas de Roi. Cela produisit un froid dans la réunion.

Quelques minutes s'écoulaient. Tout à coup notre peigne pâlit, sa figure trahit les plus atroces souffrances intérieures. Chez lui la colique battait son plein. Il n'y avait pas à tortiller. Le Peigne sortit, mais il n'eut pas le temps de se rendre à un voltaire closet. Il y eut un désastre.

LE COLONEL RONCHONOT

LA MARGARINE

— Monsieur, dit le colonel Ronchonot j'ai encore plus infligé qu'avant d'être nouvelle regrettable dont nous avons eu le regret d'en être informés à ce matin.

La mort de ce pauvre major Largentripe laisse un vide dans l'corps dont... l'corps dont nous en sommes l'ornement et qu'est celui des officiers.

C'était un brave soldat, un cœur d'or, ça aurait même été un père d'famille et un époux comme pas d'quiconque s'il n'avait embrassé l'état d'célibataire dès sa plus tendre enfance. C'était, c'est qu'il paraît, un vœu d'famille qui lui avait été légué par ses ancêtres, aïeux et autres. N'avons donc pas à y introduire l'nez et la seule chose qu'incombe à nos sentiments d'regrets unanimes, c'est d'saluer la dépouille mortelle d'c'ui qu'est mort dans l'exercice d'bon devoir et d'estime d'tout un chacun.

— Brave, colonel, vous traduisez parfaitement nos sentiments, répondirent en chœur les officiers.

N'en doute pas, lieutenant Chamuzot. L'éloquence naturelle est une chose dont j'm'en flatte, d'autant plus qu'quand c'est l'cœur qui parle, n'est pas nécessaire d'aller sercher un orateur dont c'est l'métier d'pleurer sur les morts, d'glorifier les vivants pour s'en faire vingt mille francs d'rentes.

Et, savez-vous c'qui m'humecte l'pus sensiblement dans la perte dont nous s'honorons? C'est d'savoir qu'j'ai prévenu c'te rosse d'Largentripe de c'qui lui pendait au nez et qu'malgré tous les conseils dont j'ai submergé, n'en a fait qu'à sa tête. Aussi, jourd'hui qu'il eet mort, doit r'gretter considérablement de n'pas m'avoir écouté.

Avez beau fout'e un œil d'melon, capitaine Robinet, c'est comme j'ai c'lui d'vous l'proniser.

Savez vous s'ment d'quoi qu'il est mort, l'major!

— On a parlé d'hydropisie et...

— Comme strictement, c't'assez véridique.

Mais, scrongnieugnien, s'agit pas d'preferer des mots insalubres sans savoir la chose du... signification ou autre. Connaissez-vous c'que ça veut dire, hydro... pisse... pisse... enfin, c'que vous venez d'propager?

— Ce mot vient du grec, hydros, eau... — C'm'foutez là, scrongnieugnien! du